

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 5, substituer au mot :

« administrative »

le mot :

« judiciaire ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 6, 7 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

S’il doit y avoir un contrôle de la haine sur internet, il ne peut être laissé qu’à un juge. Sans le cas contraire, le risque de dérives liberticides serait trop grand.